Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260605-20260053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 21 mai 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire <u>Etaient présents</u> : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	<u>Absents</u> : Représentés : Madame CORNILLAULT Annabelle : procuration à Madame LE TIRANT Christine Monsieur FAISANT Gurvan procuration à Monsieur LE GUEN François Madame LOUTOUFI Céline procuration à Madame BOURDOISEAU Sindy Non-représentés :
Secrétaire de séance	Madame CLENET Véronique
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260605-20260053-DE

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le Maire expose au Conseil Municipal que, par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 en vue de procéder à l'élection des sénateurs.
Conformément à l'article 4 du décret précité et aux dispositions du code électoral, le Conseil Municipal doit procéder ce jour à l'élection de ses délégués et de leurs suppléants.

Le Maire rappelle que, compte tenu de la population de la commune au 1er janvier 2026, le Conseil Municipal doit élire :

- 3 délégués titulaires
- 3 suppléants

Le Maire présente les modalités du scrutin (Communes de 1 000 habitants et plus) :
Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les Conseillers Municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste). La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.
Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants (art. R. 142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

M. LE MOULLEC Frédéric, Maire a ouvert la séance.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260605-20260053-DE

Madame CLENET Véronique a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes RENAUD François, TERRIEN Yannick, L'ANTHOËN Jérémie et BOURDOISEAU Sindy.

Après appel nominal des électeurs, le scrutin est ouvert à 18h00 et clos à 18h30. Il est immédiatement procédé au dépouillement des votes.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (Dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus)	**Suffrages obtenus**	**Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus**	**Nombre de suppléants obtenus**
LE MOULLEC Frédéric	15	3	3

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260605-20260053-DE

En conséquence, le bureau électoral proclame élus en qualité de :

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e)[2]
Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Liste de Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Délégué
Madame LE TIRANT Christine	Liste de Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Délégué
Monsieur LE ROUZÈS Benoît	Liste de Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Délégué
Madame BOUSDOISEAU Sindy	Liste de Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Suppléant
Monsieur TEERIEN Yannick	Liste de Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Suppléant
Madame CALLEC Angélique	Liste de Monsieur LE MOULLEC Frédéric	Suppléant

Les élus ont déclaré accepter le mandat.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER
Côtes d'Armor